

La Communauté Française multiplie les contrôles anti-dopage lors des compétitions de volley (ceci est possible au cours d'un entraînement aussi ). Une bonne chose mais une attention est demandée aux joueurs les plus clean.

En effet une série de médicaments peuvent contenir des produits dopants et les analyses les détecteront !

La liste des moyens et produits interdits est publié dans le calendrier, repris sur le site et à la disposition de tous ceux qui le demandent à l'AIF (envoi sur demande ainsi que du règlement dopage)

Une utilisation d'un produit "dopant" est possible à usage thérapeutique mais il faut en faire la demande à l'AIF par un envoi contenant dans une enveloppe fermée, à l'attention du médecin fédéral, la demande d'utilisation du produit - un formulaire ad hoc existe et sera placé sur le site ou envoyé à la demande-. La fédération transmettra la demande au Médecin qui enverra l'autorisation à présenter lors d'un contrôle éventuel.

Ne pas satisfaire aux formalités est s'engager dans des procédures longues et conduisant à d'éventuelles sanctions même si on est parfaitement en ordre.

On notera que les médecins reçoivent des autorités compétentes la liste des produits interdits!

Aussi : NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI .